

**DECISION N°117-2024 –  
DEMANDE DE SUBVENTION 2024-2025 REGION AURA DANS LE CADRE DE  
L'APPEL A PROJET « CONSTRUIRE UNE DEMARCHE TERRITORIALE  
D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE »**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026,

**Considérant** que dans le cadre de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture, la Communauté de Communes de Forez-Est met en œuvre une programmation d'actions artistiques et culturelles au titre de l'année 2024-2025, ci-après dénommée « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 »,

**Considérant** que le Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 » comporte plusieurs actions, qui se déclinent en plusieurs axes, notamment :

• **Axe Projet Culturel de Territoire, transversalité et alimentation :**

- Résidence d'action culturelle en design d'espace, au sein du restaurant solidaire *La Popotte* (Centre socio-culturel l'Equipage) à Chazelles-sur-Lyon. Artistes : Thibaut Freychet et Lucas Rochet.
- Actions culturelles autour du livre, de l'écriture et de l'illustration en collaboration avec les médiathèques de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche, en vue de l'élaboration d'un *livret d'inspirations gourmandes*. Artistes : Emmanuelle Jacoud et Benoît Pignard.
- Stage de graff pour recolorer les commerces vacants des communes de la CC Forez-Est. Artiste : Benoît Pignard.
- Résidence d'action culturelle pluridisciplinaire et itinérante autour du vivre-ensemble et de la notion de banquet et d'héritage culinaire intergénérationnel à partir des EHPADs du territoire. Artistes : Collectif le Club de Spores.

• **Axe Patrimoine matériel et immatériel :**

- Résidence d'action culturelle et de création en théâtre, au sein de l'espace culturel *Le Cercle* à Veauche avec pour thématique le patrimoine industriel, la verrerie et le quartier ouvrier de la Cité Saint-Laurent. Artiste : Cie Le Théâtre Pneumatique.

- **Axe Aller vers :**

- Résidence d'action culturelle et de création en design care au sein d'une structure de santé pour adulte en situation de handicap psychique. Artiste : Agathe Revaillet.
- Projet de recherche ethnologique sur les pratiques alimentaires de foréziens, entre rupture et continuité. Scientifique : en recherche avec la DRAC

**Considérant** que les actions seront conduites à destination de publics variés : grand public, établissements scolaires (primaire et collège), structures associatives (centre social et culturel), structures culturelles (musées, bibliothèques et espace culturel municipal), établissements d'accueil de loisirs, établissements d'accueil de jeunes enfants, entreprises, demandeurs d'emplois, structure médicale, et éventuellement d'autres structures (à définir),

**Considérant** que les actions inscrites au titre dudit Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 », seront réalisées au titre du budget 2025,

**Considérant** la nécessité de renforcer ce budget par la subvention attribuée par la Région Auvergne- Rhône-Alpes,

**Considérant** que la CCFE assure la coordination des actions, avec un temps de travail estimé à 27 000 euros,

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention de 10 000 euros auprès de la Région Auvergne- Rhône-Alpes et les nécessités d'inscrire le montant de la subvention alors allouée au titre des recettes du Budget 2025 Culture et d'acter le principe quant à la majoration de l'enveloppe communautaire alors allouée au Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 », par le montant de ladite subvention attribuée par la Région Auvergne- Rhône-Alpes,

## DECIDE

### ARTICLE 1

De solliciter une subvention de 10 000 euros auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des projets artistiques inscrits dans la convention territoriale EAC.

### ARTICLE 2

D'inscrire les subventions attribuées par la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des recettes du Budget 2025 Culture.

### ARTICLE 3

De s'engager à majorer l'enveloppe communautaire alors allouée aux Projets 2024-2025 d'éducation aux arts et à la culture inscrit dans la convention territoriale EAC.

### ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),  
Le 18/06/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL

